

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la justice

Arrêté du **09 MAI 2023**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2023

Le Garde des Sceaux, Ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2023 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2023, de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ;

ARRÊTE :

Article 1

Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2023 est composé comme suit:

Présidente :

Madame Sylvie VELLA, directrice interrégionale, DIRPJJ Sud ;

Vice-président :

Monsieur Jérôme LUCIEN, directeur territorial, DTPJJ Moselle;

Membres :

Monsieur Said ABARRI, directeur territorial adjoint, DTPJJ Meurthe et Moselle ;

Monsieur Nordine BESSADI, responsable d'unité éducative, UEMO Charleville Mézières ;

Madame Emilie COURTOT, conseillère technique, DTPJJ Paris ;

Monsieur Manuel DEVILLE, responsable d'unité éducative, UEAJ Savigny sur Orge;

Monsieur Adil GAABOUR, responsable d'unité éducative, UEHC Nogent Sur Marne;

Monsieur Choukri JARI, éducateur principal, UEMO Grenoble ;

Madame Sylvie LIENARD, responsable d'unité éducative, UEAJ Besançon;

Madame Aurélie MARIE, éducatrice principale, UEMO Val-De-Reuil ;

Monsieur Renaud SERAYSSOL, chef de service éducatif, UEMO Montauban ;

Article 2

Sont adjoints au jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse, ouvert au titre de 2023, en qualité d'examineurs qualifiés :

Madame Muriel BARDES, cheffe de service éducatif, UEMO Corbeil-Essonnes ;

Madame Hanan BOUKANOUCHA, responsable d'unité éducative, UEMO Bourg-en-Bresse;

Madame Catherine CERVERA, conseillère technique, DTPJJ Yvelines ;

Madame Raïssa CHEBAT, directrice des services, EPEI PESSAC;

Madame Roxane DASTE, directrice des services, STEMO Dordogne Lot Et Garonne Agen ;

Madame Gaëlle DIRUIT, cheffe de service éducatif, UEMO Béziers-Est ;

Madame Elvina EDIN, éducatrice principale, UEAT Pontoise;

Monsieur Ferchichi FAROUK, éducateur principal, UEAT Toulouse ;

Monsieur Wajdi GHAZEL, directeur des services, UEMO Courdimanche ;

Monsieur Julien GRANGIER, éducateur principal, UEMO Strasbourg ;

Madame Géraldine HEDIN, professeure technique, UEAJ Rouen ;

Monsieur Nicolas PERZO-PIEL, responsable d'unité éducative, UEMO Val-de-Reuil ;

Monsieur Stéphane RICHARD, conseiller cadres dirigeants, Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'état- Services du Premier ministre ;

Monsieur Adil RIK, responsable d'unité éducative, STEM0 Bas Rhin ;

Madame Chrystel RODIERE, responsable d'unité éducative, UEMO Mont-de-Marsan ;

Monsieur Pierre-Emmanuel SOLDE, éducateur principal, UEMO Angers;

Madame Marie-Pierre TILLOY, directrice des services, CEF Angoulême ;

Madame Aurélie VAUDREVILLE, directrice des services, UEMO Evreux.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 MAI 2023**

Pour le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et par délégation
Pour la Directrice de la Protection
Judiciaire de la Jeunesse
L'adjointe au chef du bureau du recrutement
et de la formation


Cécile FOLEA